

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48<sup>e</sup> année – N° 27 – Jeudi 23 juillet 2026

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Délai pour la remise des publications: le lundi à 12h00. Ce délai est modifié en cas de jour férié le lundi. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques

postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### **Arrêté portant interdiction d'allumer du feu en plein air et d'utiliser des barbecues et grills à charbon ou à bois sur l'ensemble du territoire de la République et Canton du Jura**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
vu l'article 5 de la loi du 13 décembre 2006 sur la protection de la population et la protection civile (LPCi)<sup>1)</sup>,  
vu les articles 99, alinéa 2, et 132, alinéa 1, du Code de procédure administrative du 30 novembre 1978 (Cpa)<sup>2)</sup>,  
vu les conditions météorologiques, en particulier l'absence de précipitations et les températures élevées de ces dernières semaines,  
vu la sécheresse des sols et de la végétation, notamment du bois, des herbes et des feuilles se trouvant en forêt ou à proximité de celle-ci,  
vu le danger d'incendie de forêt classé comme fort (degré 4 sur 5),  
vu les prévisions météorologiques qui n'annoncent pas de conditions aptes à ramener le danger d'incendie à la normale,  
vu la décision du 8 juillet 2026 de l'Office de l'environnement prononçant l'interdiction d'allumer du feu en forêt

en application de l'article 24 de la loi du 20 mai 1998 sur les forêts<sup>3)</sup>,

attendu que le risque découlant de l'allumage de feu ainsi que de l'utilisation de barbecues et grills à charbon, à bois ou à gaz ne se limite plus à la forêt et à la zone située à proximité de celle-ci, et qu'il s'étend désormais à l'ensemble du territoire,

attendu que, compte tenu de l'urgence de la situation, il y a lieu de retirer l'effet suspensif à un éventuel recours déposé contre le présent arrêté,

arrête:

**Article premier** <sup>1</sup> Il est fait interdiction d'allumer du feu en plein air et d'utiliser des barbecues et grills à charbon ou à bois sur l'ensemble du territoire cantonal.

<sup>2</sup> Les exceptions prévues aux articles 2 et 3 sont réservées.

**Art. 2** Les feux officiels et les événements publics de type grillades ou barbecues organisés par les autorités communales ou autorisés par celles-ci restent possibles moyennant que toutes les conditions ci-après soient remplies:

- des mesures de précaution et un dispositif de sécurité adéquats sont mis en place;
- l'emplacement choisi est suffisamment éloigné des bâtiments, des forêts, des cultures, des haies ou des zones de broussailles susceptibles de s'enflammer;
- la manifestation n'est pas de nature à compromettre la capacité opérationnelle des services d'intervention pour les interventions courantes.

**Art. 3** Dans l'espace bâti, l'utilisation de barbecues et grills à charbon ou à bois reste autorisée sous la responsabilité de leurs utilisateurs, toutefois uniquement sur les terrasses ou les balcons et dans le strict respect des règles de sécurité suivantes:

- le barbecue ou le grill doit être installé sur une surface incombustible tel que du béton ou des dalles en pierre;
- il doit être utilisé sous la responsabilité et la surveillance constante d'une personne présente sur place;
- il doit être placé à une distance suffisante de toute végétation et de toute matière inflammable;
- des moyens d'éteindre rapidement un éventuel départ de feu, tels que de l'eau ou un extincteur, doivent être à portée de main;

Chancellerie d'Etat

### **Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2026**

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Jeudis: 1<sup>er</sup> janvier, 9 avril, 16 juillet, 30 juillet, 13 août, 15 octobre, 24 décembre, 31 décembre.

Delémont, décembre 2025.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

- laisser refroidir les cendres produites pendant au moins 48 heures.

**Art. 4** D'éventuelles décisions relevant d'autres autorités sont réservées.

**Art. 5** <sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

<sup>2</sup> L'effet suspensif d'un éventuel recours à son encontre est retiré.

**Art. 6** <sup>1</sup> Le présent arrêté est communiqué: à l'Office de l'environnement; à la Section de la protection de la population et de la sécurité; au Département de l'environnement et de la culture; au Département de la cohésion sociale, de la justice et de la police; au Journal officiel pour publication.

<sup>2</sup> Il fait l'objet d'une communication préalable à la population au moyen d'un communiqué de presse.

**Art. 7** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par écrit devant la Cour administrative du Tribunal cantonal, Chemin du Château 9, 2900 Porrentruy, dans les trente jours à compter de sa notification (art. 121 Cpa). Le recours doit contenir un exposé concis des faits, des motifs et des moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant sont joints au recours. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours.

1) RSJU 521.1  
2) RSJU 175.1  
3) RSJU 921.11



## Décision d'interdiction d'utiliser des engins pyrotechniques sur l'ensemble du territoire (décision de portée générale)

Vu l'ordonnance du 31 mai 2005 portant exécution de la loi fédérale sur les substances explosibles, en particulier l'article 7 (RSJU 943.521);

vu les articles 83 à 89 et 99, alinéa 2, du Code de procédure administrative du 30 novembre 1978 (RSJU 175.1);

vu les conditions météorologiques, en particulier l'absence de précipitations et les températures élevées de ces dernières semaines;

vu la sécheresse des sols et de la végétation, notamment du bois, des herbes et des feuilles se trouvant en forêt ou à proximité de celle-ci;

vu le danger d'incendie de forêt classé comme fort (degré 4 sur 5);

vu les prévisions météorologiques qui n'annoncent pas de conditions aptes à ramener le danger d'incendie à la normale;

attendu que dans ces circonstances, et compte tenu des festivités du 1<sup>er</sup> août, il est risqué de faire usage d'engins pyrotechniques sur l'ensemble du territoire,

**l'ECA Jura décide:**

1. L'usage de feux d'artifice et d'engins pyrotechniques est interdit sur l'ensemble du territoire cantonal.
2. Dans le cadre des festivités du 1<sup>er</sup> août (31 juillet et 1<sup>er</sup> août), les communes peuvent toutefois organiser sous leur propre responsabilité l'utilisation d'engins pyrotechniques dans des zones préalablement délimitées et sécurisées à cet effet, à plus de 100 mètres de la forêt et sous la surveillance des sapeurs-pompiers.

Elles peuvent aussi partager cette organisation avec un partenaire privé ou associatif.

Sont autorisés sur les zones communales sécurisées les feux d'artifice organisés par des professionnels ainsi que l'utilisation d'engins pyrotechniques statiques (notamment volcans et allumettes bengales) par les particuliers. Dans tous les cas, l'utilisation d'engins pyrotechniques avec retombée à distance (fusées, abeilles, mortiers ou batteries, etc.) par les particuliers est interdite.

3. D'éventuelles décisions d'autres autorités compétentes sont réservées.
4. L'effet suspensif d'une éventuelle opposition contre la présente décision est retiré.
5. La présente décision est rendue publique au moyen d'un communiqué de presse. Le degré de danger ainsi que les mesures des autorités sont indiquées sur le site [www.jura.ch/feuxforet](http://www.jura.ch/feuxforet) et [www.danger-incendie-foret.ch](http://www.danger-incendie-foret.ch).
6. Cette interdiction prend effet immédiatement et reste valable jusqu'à nouvel avis.
7. La notification de la présente décision a lieu par publication au Journal officiel.

Saignelégier, le 22 juillet 2026.

ECA Jura

La vice-directrice: Monique Paupe.

L'inspecteur cantonal des SIS: John Mosimann.

Copie pour information (par courriel): aux services cantonaux concernés; aux autorités communales.

**Voies de droit:** La présente décision peut faire l'objet d'une opposition écrite auprès de la direction de l'ECA Jura dans un délai de 30 jours à dater de sa publication au Journal officiel. L'opposition doit contenir les conclusions, l'exposé des motifs et les moyens de preuve. La procédure d'opposition est la condition préalable en vue d'une procédure ultérieure de recours auprès de la Cour administrative.

Un recours contre le retrait de l'effet suspensif peut être adressé dans les dix jours à la Cour administrative. Le recours doit être motivé et comporter les éventuelles offres de preuve. Il doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 98, al. 2 et 3, Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours.

Département de l'environnement et de la culture

### Arrêté

### introduisant une réglementation locale du trafic à Dampheux, commune de Dampheux-Lugnez

Le Département de l'environnement et de la culture,

vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière<sup>1)</sup>,

vu les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière<sup>2)</sup>,

vu les articles 52, alinéa 1, et 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes<sup>3)</sup>,

vu les articles 1 et 2, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux<sup>4)</sup>,

vu les articles 2, 5 et 8 de l'ordonnance du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales de trafic<sup>5)</sup>,  
arrête:

**Article premier** La réglementation locale du trafic suivante est décidée:

**Route cantonale N° 1501, pont sur la Cœuvatte, secteur carrefour rue Principale – rue Vie de Bonfol, restriction de tonnage par essieux**

- Pose des signaux OSR 2.17 « Charge par essieu, max. 8 tonnes » à environ 15 m de part et d'autre du pont sur la Cœuvatte et à l'intersection avec la rue Vie de Bonfol.

**Art. 2** La pose des signaux et leur entretien incombent à l'Etat.

**Art. 3** En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative<sup>6)</sup>, il peut être fait opposition par écrit dans les trente jours à la présente décision. Les oppositions motivées doivent parvenir sous pli recommandé au Service des infrastructures, 2, Rue du 23-Juin, 2800 Delémont.

**Art. 4** <sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

<sup>2</sup> Il est communiqué: à la commune de Dampfreux-Lugnez; au Service des infrastructures; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 2 juillet 2026.

Le ministre de l'environnement et de la culture:  
Jean-Paul Lachat.

- 1) RS 741.01
- 2) RS 741.21
- 3) RSJU 722.11
- 4) RSJU 741.11
- 5) RSJU 741.151
- 6) RSJU 175.1

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 1567**

**Commune: Courrendlin**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Fête du village de Courrendlin**

Tronçon: **Traversée de la Route de Châtillon, carrefour devant le Bureau communal jusqu'à la ruelle du Vieux-Moulin**

Durée: **Du vendredi 31 juillet 2026 dès 16h00 au lundi 3 août 2026 à 8h00**

Renseignements: M. Jean-Luc Fleury, chef de région  
Delémont (tél. 032 420 60 14)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 26 juin 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 247.3**

**Commune: La Baroche**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Manifestation – Marche Gourmande**

Tronçon: **Fregiécourt – Charmoille**

Durée: **Le samedi 1<sup>er</sup> août 2026 de 8h00 à minuit**

Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région  
Ajoie (tél. 032 420 60 05)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 16 juillet 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 6**

**Commune: Porrentruy**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de maintenance**

Tronçon: **Porrentruy, Route de Courgenay**

Durée: **Du lundi 3 août 2026 au vendredi 13 novembre 2026**

Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région  
Ajoie (tél. 032 420 60 05)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 13 juillet 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 248**

**Commune: Saignelégier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Foire du Marché-Concours**

Tronçon: **Rue de la Gruère, Saignelégier**

Durée: **Du vendredi 7 août 2026 à 18h00 au lundi 10 août 2026 à 12h00**

Renseignements: M. Sylvain Viatte, chef de région  
Franches-Montagnes (tél. 032 420 60 21)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 16 juillet 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

**Publications  
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

**Publication**

La Chambre des avocats inscrit M<sup>e</sup> Anael Lovis, originaire de Saulcy, né le 22 avril 2001, avocat à 2740 Moutier, Rue Centrale 23, au Registre des avocats de la République et Canton du Jura, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2026.

Delémont, le 9 juillet 2026.

Le Président de la Chambre des avocats:  
Vincent Willemin.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Cornol

#### Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Cornol le 26 mars 2026, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 16 juin 2026.

Réuni en séance du 9 juillet 2026, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Cornol, le 20 juillet 2026.

Conseil communal.

### Courchapoix

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 27 septembre 2026

Les électrices et électeurs de la commune de Courchapoix sont convoqué-e-s aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 3 août 2026, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession des candidat-e-s et seront signés par ces derniers-ères. Ils porteront la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Sous-sol du bâtiment administratif, Rue du Petit-Bâle 1. **Heures d'ouverture:** Dimanche 27 septembre 2026, de 10h00 à 12h00.

**Scrutin de ballottage:** Dimanche 18 octobre 2026, de 10h00 à 12h00.

Pour le second tour, les actes de candidature doivent être remis au Conseil Communal jusqu'au mercredi 30 septembre 2026, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Courchapoix, le 15 juin 2026.

Conseil communal.

### Courtételle

#### Dépôt public Plan spécial «Ruisseau du Rondevert»

Conformément à l'art. 41 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 19 mars 2025 (LATC), la commune de Courtételle dépose publiquement durant 30 jours, soit du 24 juillet au 24 août 2026 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal le plan spécial «Ruisseau du Rondevert» et l'autorisation de police des eaux.

La procédure déterminante pour le traitement des oppositions et des recours éventuels est celle du plan spécial. Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat de l'Administration communale de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5.

Les oppositions, et les réserves de droit, faites par écrit et dûment motivées, doivent être adressées, sous pli

recommandé, au Conseil communal, jusqu'au 24 août 2026 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au Plan spécial Ruisseau du Rondevert».

Le rapport explicatif et de conformité du plan spécial peut être consulté à l'Administration communale à titre d'information. Ce document n'est pas opposable aux tiers.

Courtételle, le 20 juillet 2026.

Conseil communal.

### Les Enfers

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 27 septembre 2026

Les électrices et électeurs de la commune municipale des Enfers sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement sur les élections communales.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 3 août 2026, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Bureau communal des Enfers, Ecole 8. **Heures d'ouverture:** Dimanche 27 septembre 2026, de 10h00 à 12h00.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 18 octobre 2026, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 30 septembre 2026, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Les Enfers, le 20 juillet 2026.

Conseil communal.

### Lajoux

#### Approbation de plans et de prescriptions

Le Département de l'environnement et de la culture de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 10 juillet 2026, les plans suivants:

– Plan directeur communal

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Lajoux, le 20 juillet 2026.

Conseil communal.

### Lajoux

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 27 septembre 2026

Les électrices et électeurs de la Commune mixte de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 3 août 2026, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature

manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

#### **Ouverture du bureau de vote**

**Lieu:** Salle de réunion du Conseil communal. **Heures d'ouverture:** Dimanche 27 septembre 2026, de 10h00 à 12h00.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 18 octobre 2026, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 30 septembre 2026, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Lajoux, le 20 juillet 2026.

Conseil communal.

### **Mettembert**

#### **Entrée en vigueur**

#### **de la modification du règlement de la location des terrains bourgeoisiaux**

La modification du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Mettembert le 10 décembre 2025 a été approuvée par le Délégué aux affaires communales du 27 février 2026.

Réuni en séance du 6 juillet 2026, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Mettembert, le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Conseil communal.

### **Soubey**

#### **Approbation de plans et de prescriptions**

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 25 juin 2026, les plans suivants:

- Plan de zones (PZ)
- Plan des dangers naturels (PDN)
- Règlement communal sur les constructions (RCC)
- Plan directeur communal

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Soubey, le 8 juillet 2026.

Conseil communal.

### **Avis de construction**

#### **Alle**

Requérante: Breton Céline, Rue du Jubilé 8, 2942 Alle. Auteur du projet: Ribeaud Paysages Sàrl, Rue du Puits 4, 2932 Cœuve.

Description du projet: Création d'un mur de soutènement et pose d'une palissade.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 3961, sise à la Rue du Jubilé 8, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAh. Plan spécial: Le Jonc 2.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC.

Dimensions: Longueur 54m38, hauteur totale 1m80.

Genre de construction: Matériaux: éléments préfa. béton en L, palissade bois composite gris/argenté, lame décorative Trigon anthracite métal.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 15 juillet 2026.

### **Basse-Vendline / Beurnevésin**

Requérante et auteur du projet: Commune de Basse-Vendline, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol.

Description du projet: Transformation et changement partiel d'affectation du bâtiment N° 38: aménagement d'un appartement au 1<sup>er</sup> étage, déplacement de la porte d'entrée existante et ouverture d'une fenêtre à la place de la porte d'entrée actuelle + pose d'un couvert en bois existant sur la place au sud (sur abri PC).

Cadastre: Beurnevésin. Parcelle N° 19, sise à la Route de Réchésy, 2935 Beurnevésin. Affectation de la zone: Zone village.

Dimensions du bâtiment: Inchangées; couvert: diam. 1m25, hauteur 2m50.

Genre de construction: Façades et toiture inchangées; couvert en bois.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Vendline, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 17 juillet 2026.

### **Boécourt**

Requérant et auteur du projet: Hunziker Yves, Route de la Communance 16, 2800 Delémont.

Description du projet: Transformation, agrandissement et rénovation du bâtiment N° 29S, réaménagement du logement, agrandissement vers l'entrée du bâtiment, création et modification/suppression de plusieurs ouvertures, installation d'une pompe à chaleur à l'extérieur, pose d'un nouveau canal de fumée en toiture et pose d'un nouveau garde-corps.

Cadastre: Boécourt. Parcelle N° 265, sise à la Rue des Cerisiers 29s, 2856 Boécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 18m00, largeur 14m10, hauteur 3m06, hauteur totale 3m52.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi couleur beige; toiture: gravier gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, Case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 23 juillet 2026.

### **Clos du Doubs / Saint-Ursanne**

Requérant: Chauffage à Distance Saint-Ursanne SA, Ravines 20c, 2883 Montmelon. Auteur du projet: Girardin Frédéric Francis, Route du Moulin des Lavoires 17c, 2882 Saint-Ursanne.

Description du projet: Prolongement du Chauffage à Distance sur la Route des Rangiers.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelles N<sup>os</sup> 170, 171, 173, 174, 175, 176, 339, 473 et 666, sises à la Route des Rangiers, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: En zone à bâtir. Plan spécial: Plan spécial N° PS\_4-6 - Saint-Ursanne (6804\_PS\_4-6), 6804\_PS\_4-6.

Dimensions: Longueur env. 240m00.

Genre de construction: Conduites enterrées.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

### **Courgenay**

Requérant et auteur du projet: Mathieu Snoriguzzi, Le Borbet 26, 2950 Courgenay.

Description du projet: Construction d'un cabanon de jardin et d'une palissade en bordure de route.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 151, sise à la rue Le Borbet 26, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 21 alinéa 1 du RCC.

Description: 1) Construction d'un cabanon de jardin.  
2) Pose d'une palissade en bordure de route.

Dimensions: 1) Longueur 2m44, largeur 1m21, hauteur 2m11. 2) Longueur 5m70.

Genre de construction: 1) Matériaux: bois couleur gris clair et blanc. 2) Matériaux: bois couleur grise.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 24 juillet 2026.

### **Haute-Sorne / Bassecourt**

Requérant: Bektesi Ekrem, Rue du Franc Village 1, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Description du projet: Transformation et assainissement de la maison villageoise en trois appartements.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 89, sise à la Rue du Franc Village 1, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi saumon idem existant; toiture: tuiles terre-cuite flammées brunes-rouges; selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 20 juillet 2026.

### **Moutier**

Requérants: Ngoma Salzmann Céline et Steven, Rue de la Condemine 26, 2740 Moutier. Auteur du projet: RP architecture Sàrl, Chemin de la Nant 1, 2740 Moutier.

Description du projet: Construction d'une terrasse en façade ouest avec espace couvert en dessous et ouverture d'une porte-fenêtre, démolition d'un muret en pierre existant, installation d'un canal de fumée en toiture.

Cadastre: Moutier. Parcelle N° 1417, sise à la Rue de la Condemine 26, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H3.

Dérogation requise: Article 34 RCC (modification du terrain, murs de soutènement).

Dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Toutefois nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2026, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement les matins de 9h00 à 11h00.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Moutier, le 23 juillet 2026.

**Moutier**

Requérante et auteure du projet: Teixeira Sara, Rue du Vieux-Moulin 25, 2852 Courtételle.

Description du projet: Changement d'affectation d'un bâtiment d'habitation en crèche privée. Installation d'une clôture au nord de la parcelle, aménagement d'un bac à sable et d'une structure d'ombrage au sud de la parcelle.

Cadastre: Moutier. Parcelle N° 2113, sise à la Rue Jolimont 11, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H3.

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Toutefois nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2026, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement les matins de 9h00 à 11h00.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Moutier, le 23 juillet 2026.

**Moutier**

Requérant-e: Villefranke Jannick, Rue de la Paix 30, 2740 Moutier. Auteur du projet: Schaller Olivier Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Description du projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Cadastre: Moutier. Parcelle N° 647, sise à la Rue de la Paix 30, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H2.

Dérogation requise: Article 16 RCC (distance à la route).

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Toutefois nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2026, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement les matins de 9h00 à 11h00.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Moutier, le 23 juillet 2026.

**Moutier**

Requérant: Zingg Walter, Rue des Mornets 11, 2520 La Neuveville. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description du projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Cadastre: Moutier. Parcelle N° 256, sise à la Rue Neuve 21-23, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à

bâtir, Zone mixte, HA3. Plan spécial: Plan de quartier – Condemine-Est.

Dérogation requise: Article 16 RCC (distance à la route).

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Toutefois nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2026, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement les matins de 9h00 à 11h00.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Moutier, le 23 juillet 2026.

**Moutier**

Requérante et auteure du projet: Rard Marie, Rue de la Sagnette 13, 2710 Tavannes.

Description du projet: Changement d'affectation d'un salon de tatouage en café-librairie.

Cadastre: Moutier. Parcelle N° 297, sise à la Rue du Moulin 20, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, HA5. Plan spécial: PQ Condemine-Est.

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Toutefois nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2026 les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement les matins de 9h00 à 11h00.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Moutier, le 23 juillet 2026.

**Le Noirmont**

Requérant: Detlink SA, Michel Favre, Rue du Jura 2, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: C5 Architectes SA, Rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Modification du permis de construire N° 2023-01489-O délivré en date 15 février 2024 concernant la nouvelle usine Deltlink. La demande de modification du permis de construire consiste au déplacement des installations techniques (aéro refroidisseurs), prévues initialement à l'est de la parcelle, au nord de la parcelle; dimensions selon plans.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3435, sise au lieu-dit Les Voirgeolets, Rue du Jura 2, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités d'intérêt cantonal des Franches Montagnes « ZAIC-FM – Les Voirgeolets ». Plan spécial: Zone d'activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes « ZAIC-FM – Les Voirgeolets ».

Déroptions requises: LCER et article 17 PS régional (alignements).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 août 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 14 juillet 2026.

### Porrentruy

Requérants: Corbat Felicia et Romain, Route de Cœuve 30, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: DB planification Sàrl, Au Voyebœuf 17, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Construction d'une extension d'une maison familiale avec un garage semi-enterré et de deux pergolas, aménagement d'une piscine enterrée, aménagement d'un balcon à l'étage du bâtiment existant, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et construction de murs de soutènement, Route de Cœuve 30, parcelle N° 532, en zone HA.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 532, sise à la Route de Cœuve, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MBb.

Déroptions requises: Article 51 RCC (distance par rapport aux équipements de détails); article 51 RCC (distance par rapport aux équipements de base).

Construction du garage et des murs de soutènement en maçonnerie.

Dimensions du garage: Longueur 7m00, largeur 5m47, hauteur et hauteur totale 2m77; dimensions de l'extension: longueur 7m00, largeur 6m00, hauteur 4m45, hauteur totale 5m22.

Genre de construction: Construction de l'extension de l'habitation en ossature bois, avec toiture à deux pans.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat du Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 août 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 20 juillet 2026.

#### Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district** et auprès du **Guichet unique à Moutier**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

### Mises au concours

## JURA<sup>CH</sup> RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En vue de la mise en service de la prison de Moutier, le Service juridique met au concours deux postes d'

### Agents de détention (H/F) à 80-100%

**Mission:** Dans le cadre de vos fonctions, vous surveillez et encadrez les personnes détenues. Vous leur apportez l'assistance nécessaire et participez activement à leur accompagnement en vue de leur resocialisation. Vous veillez au respect des règlements, contribuez au bon fonctionnement de l'établissement et assurez la sécurité des personnes et des lieux.

**Profil:** Vous êtes au bénéfice du brevet fédéral d'agent de détention, ou titulaire d'un CFC et vous vous engagez à acquérir le brevet fédéral d'agent de détention. La formation de base se déroule en cours d'emploi au Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales à Fribourg. Vous disposez d'un sens aigu des relations humaines et faites preuve de rigueur, de calme et de tolérance. Vous possédez une bonne aptitude à la communication orale et êtes en mesure d'assumer des horaires irréguliers, le travail de nuit ainsi que le travail en équipe. Vous êtes capable de gérer des situations psychosociales difficiles. Vous maîtrisez les outils informatiques et détenez un permis de conduire. La connaissance d'une deuxième langue constitue un atout. Vous avez une bonne condition physique.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Agent de détention I / Classe 11 moyennant le brevet d'agent de détention (à défaut, la classe 9 est applicable).

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieux de travail:** Moutier et Delémont (Porrentruy jusqu'à la fermeture de l'établissement).

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Laurent Ruppé, directeur des établissements de détention, tél. 032 420 90 12.

**Délai de postulation:** 17 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA<sup>CH</sup> RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours un poste de

### Sous-officier I de gendarmerie (H/F) à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Vous effectuez des missions de police-secours et de police de proximité, en menant des actions de prévention et de répression. Vous êtes également appelé à effectuer des missions de police de la circulation et de police judiciaire, en collaboration avec les spécialistes de la police cantonale. Vous intervenez lors de situations graves, difficiles et complexes, mais également pour apporter conseils et soutien à la population. Vous tra-

vaille au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales. Vous assurez le travail administratif découlant de vos interventions. Vous êtes appelé à assurer des missions spécifiques, telles que le maintien de l'ordre, et pouvez vous spécialiser dans différents domaines policiers. Vous assurez le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Vous rédigez des ordres et organisez des engagements selon les mandats attribués. Vous pouvez être appelé à remplacer un sous-officier II selon votre niveau de compétences.

**Profil:** Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier et du permis de conduire. Vous avez suivi ou vous engagez à suivre le cours de conduite I (CCI) de l'Institut suisse de police. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous faites preuve d'entregent, tout en pouvant imposer des décisions. Vous êtes bon communicateur et savez vous adapter aux personnes que vous rencontrez. Vous appréciez le travail en équipe et faites preuve de flexibilité quant aux horaires irréguliers. Vous êtes dynamique et faites preuve de flexibilité. Vous démontrez une faculté constante d'adaptation et de souplesse. Vous appréciez mener des enquêtes et faites preuve d'un solide esprit d'analyse et de synthèse. Vous vous sentez à l'aise pour diriger une petite équipe.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Sous-officier I de gendarmerie / Classe 14.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Territoire cantonal.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

**Délai de postulation:** 21 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA<sup>1</sup>CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Service juridique met au concours un poste de

### Collaborateur spécialisé (H/F) à 80%

**Mission:** Le Service juridique gère notamment l'exécution des peines et mesures prononcées par les autorités judiciaires jurassiennes, à l'exception du Tribunal des mineurs, et celles déléguées par d'autres cantons. Il s'occupe en particulier de l'exécution des sanctions pénales telles que les peines privatives de liberté, les mesures thérapeutiques, les internements, les travaux d'intérêt général, et les amendes et peines pécuniaires restées impayées qui font place à une peine privative de liberté de substitution. Dans ce contexte, vous vous occupez principalement de la gestion des dossiers d'exécution des peines et des mesures, notamment le suivi des dossiers, la gestion des délais, la prise de procès-verbaux, les renseignements téléphoniques, la préparation des dossiers à l'intention de la commission spécialisée, la rédaction de décisions et de correspondances diverses, les contrôles comptables, et la facturation.

**Profil:** Vous êtes titulaire d'un CFC d'employé de commerce ou d'une formation jugée équivalente. Vous bénéficiez idéalement d'une expérience professionnelle dans un poste similaire. Vous avez un bon sens de l'organisation et êtes capable de travailler de manière autonome. Vous savez faire preuve d'une grande discrétion et d'une bonne résistance aux situations conflictuelles. Vous avez

une excellente maîtrise du français écrit et des connaissances de l'allemand. Des connaissances de l'anglais, ainsi qu'en comptabilité, sont un atout.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Commis-greffier / Classe 10.

**Entrée en fonction:** 15 septembre 2026 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de Mesdames Eline Schaller et Nadine Flotron, tél. 032 420 56 30.

**Délai de postulation:** 7 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA<sup>1</sup>CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à une réduction de taux du titulaire, le Service des contributions met au concours un poste de

### Juriste (H/F) à 40-50%

**Mission:** Au sein d'une petite équipe, vous êtes directement rattaché à la Direction du Service et conduisez les procédures contentieuses découlant de la législation fiscale, notamment les réclamations, les recours et les demandes de révision. Vous étudiez les problématiques juridiques diverses posées par les différentes sections du Service, par les contribuables et les mandataires. Vous collaborez à l'étude et à la conduite des modifications législatives et établissez les directives cantonales relatives à la taxation et à la perception. Vous appuyez la Direction dans la préparation des argumentaires pour les interventions parlementaires et les procédures de consultation fédérales et cantonales. Vous êtes appelé à collaborer à la formation du personnel en assurant notamment le suivi de la jurisprudence. Vous assistez le chef de Service et son adjointe dans le suivi des thématiques juridiques et êtes en charge de rédiger des avis de droit sur des thématiques diverses. Vous apportez un appui juridique aux procédures de recouvrement forcé et aux procédures de rappel d'impôt et de soustraction fiscale. Vous étudiez les problématiques fiscales liées à la prévoyance professionnelle et participez, pour le Département des finances, au suivi des dossiers traités par les différentes commissions intercantionales. Vous pouvez être appelé à représenter le Service au sein de commissions cantonales et intercantionales. Vous participez au séminaire fiscal jurassien.

**Profil:** Titulaire d'un master en droit, vous bénéficiez d'une formation complémentaire de niveau DAS ou jugée équivalente, idéalement en fiscalité. La détention d'un brevet d'avocat ou de notaire est un réel atout. Vous justifiez d'une expérience de 2 à 4 années dans le domaine fiscal et juridique, et disposez de connaissances dans la rédaction législative. Vous avez une réelle aisance rédactionnelle et de bonnes connaissances de l'allemand. Vous êtes de caractère calme et organisé, et savez faire preuve d'autonomie, d'efficacité et d'initiative. Vous savez défendre vos positions et argumenter vos décisions. Vous avez une bonne compréhension de la situation politique suisse et internationale.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Collaborateur scientifique IIIa / Classe 19.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont puis Moutier.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe au Service des contributions, tél. 032 420 55 33.

**Délai de postulation:** 31 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ de la titulaire, le Service des contributions, pour la Section des impôts spéciaux, met au concours un poste de

### Collaborateur administratif à 80-100%

**Mission:** Au sein de la Section des impôts spéciaux, vous assistez la responsable dans la gestion des différents secteurs en assurant sa suppléance administrative. En votre qualité de responsable du secrétariat de la Section, vous êtes en charge de toutes les tâches administratives courantes. Vous êtes responsable de l'accueil des personnes et vous gérez les plannings des permanences (téléphoniques et guichet). Vous assurez le bon fonctionnement administratif de la Section. Vous préparez et notifiez de manière autonome les décisions types en matière d'impôt de succession et de donation, et êtes appelé à assister la responsable du secteur. Vous effectuez des travaux comptables courants comme la facturation, les décomptes et boucllements, et la tenue de la caisse. Vous participez aux travaux préparatoires visant à l'établissement du budget de la Section et au suivi des comptes, incluant notamment le respect du budget des comptes de charges liés au secrétariat. Vous êtes seul responsable du suivi et de la formation des apprentis et des stagiaires. Vous tenez à jour l'archivage et suivez les travaux de scannage. Vous représentez le secrétariat dans les séances de responsables, et assurez les rôles de correspondant en matière de ressources humaines et de correspondant informatique pour la Section.

**Profil:** Au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce, ou d'une formation jugée équivalente, vous justifiez d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans une fonction administrative similaire. Une expérience dans la formation et le suivi des apprentis et stagiaires constitue un atout. Vous maîtrisez les outils numériques courants et vous vous adaptez facilement à de nouveaux logiciels. Vous avez le sens de l'organisation et des priorités, et êtes capable de faire face aux interruptions fréquentes de travail. Vous avez de bonnes aptitudes en communication, tant à l'oral qu'à l'écrit. Vous savez faire preuve d'initiative. Le secret de fonction est important pour vous.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur administratif IIIa / Classe 9.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Les Breuleux puis Moutier.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Maëlle Wenger, cheffe de la Section des impôts spéciaux, tél. 032 420 44 00.

**Délai de postulation:** 31 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la mutation de la titulaire, le Service des contributions, pour la Section des personnes morales, met au concours un poste de

### Collaborateur administratif (H/F) à 80%

**Mission:** Occupé au sein de la Section des personnes morales, vous êtes responsable de toutes les tâches administratives courantes et apportez ainsi un soutien direct au chef de la Section. En votre qualité de responsable du secrétariat, vous gérez la réception téléphonique, la messagerie électronique et tous les courriers officiels liés à la Section des personnes morales. Vous assurez ainsi son bon fonctionnement administratif et vous préparez tous les documents nécessaires à la prise de décisions. Vous êtes amené à tenir des statistiques, vous établissez des attestations et documents officiels et vous tenez les procès-verbaux de séances internes à la Section. Vous participez aux travaux préparatoires visant à l'établissement du budget de la Section et au suivi des comptes (notamment le respect du budget des comptes de charges liés au secrétariat). Vous tenez à jour le registre des personnes morales, assurez l'archivage de certains documents et suivez les travaux de scannage des déclarations d'impôt des personnes morales. Vous êtes correspondant informatique de la Section pour tous les problèmes ou changements liés au logiciel de taxation des personnes morales. Vous assistez le secrétariat central dans ses tâches administratives et assistez ponctuellement d'autres secteurs. Vous pouvez être amené à effectuer toutes autres tâches qui vous sont confiées en lien avec le fonctionnement du Service.

**Profil:** Au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce, ou d'une formation jugée équivalente, vous justifiez d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans une fonction administrative similaire. Une expérience dans la formation et le suivi des apprentis et stagiaires constitue un atout. Vous maîtrisez les outils numériques courants et vous vous adaptez facilement à de nouveaux logiciels. Vous avez le sens de l'organisation et des priorités, et êtes capable de faire face aux interruptions fréquentes de travail. Vous avez de bonnes aptitudes en communication, tant à l'oral qu'à l'écrit. Vous savez faire preuve d'initiative. Le secret de fonction est important pour vous.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur administratif IIIa / Classe 9.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Les Breuleux puis Moutier.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Yannick Joly, chef de la Section des personnes morales, tél. 032 420 44 00.

**Délai de postulation:** 21 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


A la suite du rapatriement de tâches précédemment effectuées sous mandat, le Service de l'économie et de l'emploi, met au concours un poste de

**Collaborateur administratif à 80% (H/F)**

Ce poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Vous accompagnez les porteurs de micro-projets dans la création et le développement de leur activité dans le cadre d'une mesure de marché du travail et sur demande du guichet unique de la promotion économique. A ce titre, vous analysez les projets et en évaluez leur viabilité. Vous soutenez et conseillez ces personnes sur les aspects économiques, administratifs et organisationnels liés à la création d'entreprise.

**Profil:** Au bénéfice d'un brevet fédéral de spécialiste en organisation d'entreprise, ou d'un titre de la formation professionnelle supérieure jugé équivalent (ES, ET, brevet ou diplôme fédéral), vous justifiez idéalement d'une expérience professionnelle réussie dans le conseil, l'accompagnement de projets ou la création d'entreprises. Vous avez une bonne connaissance du tissu économique et entrepreneurial régional. Vous avez le sens de l'écoute et êtes autonome dans votre travail tout en sachant vous intégrer dans une équipe pluridisciplinaire. Vous faites preuve de grande discrétion et bénéficiez d'une aisance rédactionnelle avérée.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Collaborateur administratif IIIb / Classe 11.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> octobre 2026.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Lionel Socchi, délégué à la promotion économique, tél. 032 420 52 10.

**Délai de postulation:** 7 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

officiels (apéritifs, réceptions), incluant le service aux invités. Vous êtes en charge de la conduite des membres du Gouvernement et, ponctuellement, des membres du Parlement. Vous réalisez divers travaux de reprographie pour les services de l'Etat. Vous gérez et distribuez le courrier au sein de l'Administration cantonale.

**Profil:** Titulaire d'un CFC de logisticien ou équivalent, vous avez une expérience de vie confirmée et idéalement plusieurs années d'expérience professionnelle. Vous êtes titulaire des permis de cariste (R et/ou S) et de conduire (B et D1). Vous avez de bonnes connaissances des outils informatiques de base, notamment Outlook, Excel et Word, et êtes à l'aise dans la réalisation de tâches techniques ainsi que pratiques. Vous avez du plaisir à communiquer avec divers interlocuteurs et maîtrisez l'expression orale en français. De bonnes connaissances en allemand constituent un véritable atout. Vous avez une bonne condition physique. Une attitude professionnelle et une présentation soignée sont indispensables. Votre discrétion, disponibilité, flexibilité et aisance avec le protocole font de vous la personne que nous recherchons.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Collaborateur administratif IIc / Classe 8.

**Entrée en fonction:** Idéalement dès le 1<sup>er</sup> octobre 2026.

**Environnement de travail:** Ce poste s'inscrit dans un environnement de travail dynamique au sein d'une équipe soudée, où la rigueur et la collaboration sont valorisées. L'autonomie et le sens des responsabilités y occupent une place centrale. L'organisation favorise le développement professionnel, l'engagement de ses collaborateurs ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Jérémy Bernard, responsable de l'Economat cantonal, tél. 032 420 50 32

**Délai de postulation:** 14 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Intéressé à mettre vos compétences au service de l'Etat jurassien et à travailler au sein d'une équipe dynamique? Suite au prochain départ du titulaire, l'Economat cantonal est à la recherche d'un

**Logisticien / Huissier de Chancellerie (H/F) à 90%**

**Mission:** Votre polyvalence, votre esprit d'équipe et votre capacité d'adaptation sont des atouts pour mener à bien les nombreuses missions qui vous sont confiées. En étroite collaboration avec le chef de service et l'équipe administrative, vous gérez et optimisez le stock des moyens d'enseignement (HARMOS 1-11). A ce titre, vous assurez toutes les opérations logistiques courantes (réception et contrôle de la marchandise, mise en stock, préparation des commandes, renseignements aux clients internes, expédition/livraison, inventaire, etc.). Vous êtes en charge de l'intendance des séances des autorités cantonales. Vous vous chargez de l'accompagnement protocolaire des autorités lors de manifestations en tenue d'apparat. Vous organisez et participez aux événements

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Suite au départ d'un collaborateur, le Service des infrastructures pour la Section des bâtiments et des domaines met au concours un poste d'

**Agent d'exploitation bâtiment I (H/F) à 70%**

**Mission:** Vous êtes en charge du nettoyage et de l'entretien des locaux qui vous sont attribués afin de garantir leur propreté et leur bon état d'utilisation. Sous la supervision du responsable de bâtiment, vous effectuez les travaux de nettoyage courants, contrôlez la bonne marche des appareils techniques usuels et veillez à l'approvisionnement du matériel et des produits nécessaires à votre activité. Vous réalisez également divers travaux simples liés à l'entretien des bâtiments, selon les besoins du service et les directives de votre hiérarchie. Dans le cadre de vos fonctions, vous pouvez être amené à intervenir sur différents sites de la République et Canton du Jura en fonction des nécessités organisationnelles.

**Profil:** Vous bénéficiez idéalement d'une expérience dans le domaine du nettoyage, de l'entretien de bâtiments ou d'une activité équivalente. Doté d'une bonne condition

physique, vous êtes apte à effectuer des travaux d'entretien nécessitant des déplacements fréquents et le maintien prolongé de la position debout. Vous maîtrisez les techniques de nettoyage usuelles ainsi que l'utilisation des produits d'entretien. Vous appliquez rigoureusement les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène et de protection de la santé. Vous faites preuve d'autonomie dans l'organisation de votre travail, tout en respectant les procédures et les consignes établies. Personne fiable et consciencieuse, vous faites preuve d'un bon sens de l'organisation et êtes en mesure de définir les priorités afin d'assurer l'exécution efficace des travaux confiés, tout en garantissant un travail soigné et de qualité.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Agent d'exploitation I / Classe 1.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> novembre 2026.

**Lieu de travail:** Porrentruy.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Jacqueline Koller, responsable du secteur exploitation à la Section des bâtiments et des domaines, tél. 032 420 53 87.

**Délai de postulation:** 14 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste suivant:

**Travailleur-euse social-e  
Secteur Aide sociale**

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

**Taux d'activité:** 80%

**Mission:** Vous assurez un appui social et administratif dans le cadre de l'aide sociale. Vous accompagnez les personnes à retrouver la plus grande autonomie possible vis-à-vis de l'aide matérielle et personnelle. Vous développez un travail interdisciplinaire en faveur des personnes concernées et collaborez avec les partenaires du domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

**Profil:** Vous êtes au bénéfice d'un diplôme HES en travail social (orientation service social ou éducation sociale) ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Pour les diplômes étrangers d'une reconnaissance de diplômes SEFRI. Doté-e d'un sens de l'organisation et des priorités, vous êtes apte à travailler dans des conditions pouvant être difficiles et possédez un sens aigu de la négociation. Vous faites preuve de très bonnes capacités de communication orale et écrite.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Assistant-e social-e / Classe 14.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2026

**Lieu de travail:** Delémont, Porrentruy, Saignelégier et Moutier. **Lieu de travail principal:** Delémont

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à [postulations@ssrju.ch](mailto:postulations@ssrju.ch) ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeu-

nesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Travailleur-euse social-e Aide sociale », **jusqu'au 28 juillet 2026.**

Nous ne donnerons pas suite aux postulations ne correspondant pas au profil recherché.

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

## Marchés publics

### Adjudication de gré à gré

**Type de procédure:** De gré à gré

**Objet:** Acquisition d'un porte-outils

**Adjudicateur**

**Service d'achat:** Service des infrastructures (SIN), Section de l'entretien des routes, Les Prés Roses 3, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00.

E-mail: [ent.sin@jura.ch](mailto:ent.sin@jura.ch). Site: [www.jura.ch/sin](http://www.jura.ch/sin)

**Service demandeur (adjudicateur):** République et Canton du Jura, 2800 Delémont (Suisse)

**Adjudicataire**

**Soumissionnaire:** Pierre Steulet Neuchâtel SA, Rue Louis-Joseph-Chevrolet 55, 2300 La Chaux-de-Fonds (Suisse)

**Date de la décision d'adjudication:** 2.7.2026

**Accords internationaux:** Non

**Genre de marché:** Fourniture

**Objet et étendue du marché:** Acquisition d'un véhicule porte-outils compact de type Unimog destiné aux travaux d'entretien estival et hivernal du réseau routier cantonal.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:** 34144400 - Véhicules d'entretien routier

### Adjudication

**Type de procédure:** Ouverte

**Objet:** Assainissement de la rue du Petit-Bâle et construction de 2 arrêts de bus LHand

**Adjudicateur**

**Service d'achat:** Commune de Courchapoix, Rue du Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix (Suisse). Tél. +42 32 438 88 54.

E-mail: [admin.com@courchapoix.ch](mailto:admin.com@courchapoix.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** Commune de Courchapoix, Rue du Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix (Suisse). Tél. +42 32 438 88 54. E-mail: [admin.com@courchapoix.ch](mailto:admin.com@courchapoix.ch)

**Adjudicataire**

**Soumissionnaire:** Georges Chételat SA, Rue de l'Industrie 3, 2822 Courroux (Suisse)

**Date de la décision d'adjudication:** 13.7.2026

**Accords internationaux:** Non

**Genre de marché:** Travaux de construction

**Objet et étendue du marché:** Le projet consiste à réaliser l'assainissement de la superstructure de chaussée en améliorant la gestion du trafic, en augmentant la sécurité des usagers et des riverains. Ces aménagements sont pensés en vue d'une modération du trafic et une valorisation de l'espace public. Le projet doit aussi tenir compte du régime de vitesse, notamment la mise en zone

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

30 km/h de la rue. Le projet traite également des infrastructures souterraines, le réseau électrique fortement mis à contribution fait peau neuve par le remplacement des lignes aériennes par des câbles enterrés, la conduite principale d'eau potable le long de la route cantonale est également remplacée ainsi que les raccordements privés. Les Swisscom profitent d'améliorer leur réseau et la Commune réalise encore la mesure cxA du PGEE qui consiste à mettre en place un collecteur d'eau pluviales dans le secteur du Petit-Bâle et ainsi diminuer l'apport eaux propres dans le collecteur des eaux usées.

#### **Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:** 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

#### **Catalogue des articles normalisés (CAN)**

- 111 - Travaux en régie
- 112 - Essais
- 113 - Installations de chantier
- 117 - Démolitions et démontages
- 151 - Constructions de réseaux enterrés
- 181 - Aménagements extérieurs
- 211 - Fouilles et terrassements
- 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation
- 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 223 - Chaussées et revêtements
- 237 - Canalisations et évacuation des eaux
- 241 - Constructions en béton coulé sur place

### **Adjudication**

**Type de procédure:** Ouverte

**Objet:** LOT 124\_Aménagements ext. et génie civil: projet de transformation, rénovation et assainissement du Collège Stockmar, ainsi que la construction d'une salle omnisport à Porrentruy

#### **Adjudicateur**

**Service d'achat:** Syndicat intercommunal du District de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82.

E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** Syndicat intercommunal du District de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse).

Tél. +41 32 466 88 82. E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

#### **Adjudicataire**

**Soumissionnaire:** Fernand Perrin SA, Les Grandes-vies 38, 2900 Porrentruy (Suisse)

**Date de la décision d'adjudication:** 6.7.2026

**Accords internationaux:** Oui

**Genre de marché:** Travaux de construction

**Objet et étendue du marché:** Aménagements extérieurs et génie civil pour le Collège Stockmar; comprend: mise en forme du terrain, canalisations, ouvrages en béton, surface minérales et végétales, divers; non inclu: végétalisation et terrains de sport.

#### **Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:**

45212222 - Travaux de construction de gymnases

**Autres CPV:**

45214220 - Travaux de construction d'écoles secondaires

**Type d'ouvrage:**

- 1.10.1 - Halle de sport
- 1.2.2 - Ecole de formation générale

**Numéro du Code des frais de construction (CFC)**

41 - Constructions

42 - Jardins

44 - Installations

45 - Conduites à l'intérieur de la parcelle

46 - Tracés

### **Adjudication**

**Type de procédure:** Ouverte

**Objet:** Parois acoustiques salle de sport\_Projet de transformation, rénovation et assainissement du Collège Stockmar, ainsi que la construction d'une salle omnisport à Porrentruy

#### **Adjudicateur**

**Service d'achat:** Syndicat intercommunal du District de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82.

E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** Syndicat intercommunal du District de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse).

Tél. +41 32 466 88 82. E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

#### **Adjudicataire**

**Soumissionnaire:** Thiévent et Gerber SA, Bas des Combes 124 B, 2905 Courtedoux (Suisse)

**Date de la décision d'adjudication:** 2.3.2026

**Accords internationaux:** Oui

**Genre de marché:** Travaux de construction

**Objet et étendue du marché:** Parois intérieures de la salle de sport en bois perforé et non perforé (acoustique), yc. isolation et sous-construction.

#### **Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:**

45212222 - Travaux de construction de gymnases

**Autres CPV:**

45214220 - Travaux de construction d'écoles secondaires

**Type d'ouvrage:**

- 1.10.1 - Halle de sport
- 1.2.2 - Ecole de formation générale

**Numéro du Code des frais de construction (CFC):**

282.5 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

### **Adjudication**

**Type de procédure:** Ouverte

**Objet:** Toiture Collège\_Projet de transformation, rénovation et assainissement du Collège Stockmar, ainsi que la construction d'une salle omnisport à Porrentruy

#### **Adjudicateur**

**Service d'achat:** Syndicat intercommunal du District de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82.

E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** Syndicat intercommunal du District de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse).

Tél. +41 32 466 88 82. E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

#### **Adjudicataire**

**Soumissionnaire:** Tecton Abdichtungen AG, Breitsteinweg 16, 4704 Niederbipp (Suisse)

**Date de la décision d'adjudication:** 22.1.2026

**Accords internationaux:** Oui

**Genre de marché:** Travaux de construction

**Objet et étendue du marché:** Assainissement de la toiture plate du Collège Stockmar (isolation, étanchéité, ferblanterie).

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics** (Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:**

45212222 - Travaux de construction de gymnases

**Autres CPV:**

45214220 - Travaux de construction d'écoles secondaires

**Type d'ouvrage:**

1.10.1 - Halle de sport

1.2.2 - Ecole de formation générale

**Numéro du Code des frais de construction (CFC):**

222 - Ferblanterie

224.1 - Couches d'étanchéité toitures plates

## Adjudication

**Type de procédure:** Ouverte

**Objet:** SRB 6000 / RC 6 / Porrentruy/ Route de Courgenay / Etape 1 / Aménagement et réfection des canalisations

**Adjudicateur**

**Service d'achat:** Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: [simap.scr@jura.ch](mailto:simap.scr@jura.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** République et Canton du Jura, Ville de Porrentruy, 2800 Delémont (Suisse)

**Adjudicataire**

**Soumissionnaire:** Fernand Perrin SA, Les Grandes-vies 38, 2900 Porrentruy (Suisse)

**Date de la décision d'adjudication:** 20.5.2026

**Accords internationaux:** Non

**Genre de marché:** Travaux de construction

**Objet et étendue du marché:** Travaux de déconstructions et de démolitions, yc. installations de chantier, travaux préparatoires, de canalisation, du réseau d'eau potable, des réseaux de service, de bétonnage et aménagements finaux de surface.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics** (Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:** 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

**Catalogue des articles normalisés (CAN)**

111 - Travaux en régie

113 - Installations de chantier

117 - Démolitions et démontages

151 - Constructions de réseaux enterrés

211 - Fouilles et terrassements

221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers

223 - Chaussées et revêtements

237 - Canalisations et évacuation des eaux

## Adjudication

**Type de procédure:** Ouverte

**Objet:** SRB 6000/ RC 6/ Boncourt / Rues du Jura et de France / Secteurs 3 et 4 / Aménagement et réfection des canalisations

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)**

**Adjudicateur**

**Service d'achat:** Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: [simap.scr@jura.ch](mailto:simap.scr@jura.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** République et Canton du Jura, Commune de Boncourt, 2800 Delémont (Suisse)

**Adjudicataire**

**Soumissionnaire:** PMB Construction SA, Route du Jura 52, 2926 Boncourt (Suisse)

**Date de la décision d'adjudication:** 10.7.2026

**Accords internationaux:** Non

**Genre de marché:** Travaux de construction

**Objet et étendue du marché:** Travaux de déconstructions et de démolitions, yc. installations de chantier, travaux préparatoires, de canalisation, du réseau d'eau potable, de bétonnage et aménagements finaux de surface.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics** (Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:** 45200000 - Travaux de construction complète

ou partielle et travaux de génie civil

**Catalogue des articles normalisés (CAN)**

111 - Travaux en régie

112 - Essais

113 - Installations de chantier

117 - Démolitions et démontages

151 - Constructions de réseaux enterrés

211 - Fouilles et terrassements

221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers

223 - Chaussées et revêtements

237 - Canalisations et évacuation des eaux

241 - Constructions en béton coulé sur place

## Adjudication

**Type de procédure:** Ouverte

**Objet:** SRB 6220 / RC 247 / Alle / Les Vies de Bâle / Aménagement et réfection des canalisations

**Adjudicateur**

**Service d'achat:** Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: [simap.scr@jura.ch](mailto:simap.scr@jura.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** République et Canton du Jura, Commune de Alle, 2800 Delémont (Suisse)

**Adjudicataire**

**Soumissionnaire:** François Donzé, Génie Civil et Construction S.A., Rue du Bourg 24, 2950 Courgenay (Suisse)

**Date de la décision d'adjudication:** 18.6.2026

**Accords internationaux:** Non

**Genre de marché:** Travaux de construction

**Objet et étendue du marché:** Travaux de déconstructions et de démolitions, yc. installations de chantier, travaux préparatoires, de canalisation, du réseau d'eau potable, de bétonnage et aménagements finaux de surface.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics** (Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:** 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

**Catalogue des articles normalisés (CAN)**

111 - Travaux en régie

112 - Essais

113 - Installations de chantier  
117 - Démolitions et démontages  
132 - Carottages et sciages dans le béton  
et la maçonnerie  
151 - Constructions de réseaux enterrés  
161 - Epuisement des eaux  
211 - Fouilles et terrassements  
221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation  
222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers  
223 - Chaussées et revêtements  
237 - Canalisations et évacuation des eaux  
241 - Constructions en béton coulé sur place

## Divers

### Avis de mise à ban

Les parcelles N<sup>os</sup> 1911 et 1959 du ban du Noirmont sont mises à ban sous réserve des charges existantes.

Il est fait défense aux tiers non autorisés de pénétrer, de circuler ou de parquer des véhicules de tous genres sur lesdites parcelles.

Les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 17 juin 2026.

Le Juge civil: Nicolas Theurillat.

---